

La vraie position de M. l'abbé Ricossa sur l'invalidité du nouveau rite

Mercredi 30 septembre

www.catholique-sedevacantiste.com

Réponse aux fausses accusations du site Virgo-Maria

Le site Virgo-Maria continue à propager un mauvais esprit dans les rangs des catholiques et semble vouloir s'obstiner à vouloir condamner injustement l'Institut *Mater Boni Consilii*. En effet, les rédacteurs de ce site, animés par un **esprit diviseur non catholique, désireux de semer la zizanie**, accusent encore l'abbé Ricossa d'être un *"agent subversif infiltré au sein de la Tradition catholique"* qui *"mène un combat très cohérent et objectivement très profitable aux loges Rose+Croix"*. Pire encore, les rédacteurs de V-M se demandent si *"le but réel de Don RICOSSA ne serait simplement que de chercher à semer l'attentisme et la confusion dans les rangs des trop rares catholiques"*. **Quel toupet !** Qui sème la division et la confusion ? N'est-ce pas Virgo-Maria ? La raison officielle de ces accusations : l'abbé Ricossa a écrit un mot de trop concernant l'invalidité des sacres épiscopaux conciliaires : *"probablement"*.



Seulement, les rédacteurs de V-M se basent sur **une phrase sélectionnée parmi tout un long paragraphe** de M. l'abbé Ricossa, de façon à tromper leurs lecteurs. Face à ces accusations exagérées, amplifiées et surtout inutiles, nous allons donc citer **l'entière position** de l'abbé Ricossa, qui, au final, explique que les sacres et ordinations conciliaires ne sont pas valides :

"Notre position sur l'invalidité des nouveaux rites d'ordination

Pour sa part Sodalitium (n° 57, pp. 45-46) a repris à son compte la vieille conviction du Père Guérard des Lauriers o.p. selon laquelle, tout en maintenant fermement le principe que c'est à l'Église qu'il reviendra de donner une réponse définitive sur la question, il faut **au moins admettre la probabilité de l'invalidité des consécrations épiscopales administrées selon le nouveau rite**. En

effet, non seulement un rite de l'Église et promulgué par l'Église ne peut être invalide, mais il ne peut rien contenir de contraire à la foi ou à la morale. Or, étant donné que la Réforme liturgique dans son ensemble, la réforme des rites du sacrement de l'ordre incluse, est moralement inacceptable et s'éloigne de façon impressionnante de la foi catholique telle qu'elle a été définie par le Concile de Trente, **elle ne peut provenir de l'Église et ne peut donc être garantie par sa sainteté et son infaillibilité** ; (ceux qui reconnaissent l'autorité des 'papes' conciliaires et dans le même temps refusent la réforme liturgique, doivent encore nous expliquer comment il est possible que cette réforme puisse venir de l'Église et de son Chef et être en même temps moralement inacceptable). Il s'ensuit que **celui qui aurait reçu l'épiscopat, le sacerdoce ou les autres ordres avec le rite réformé ou reçu d'un évêque consacré avec le rite réformé, devrait être à nouveau ordonné "sub conditione"**. La question devient d'autant plus urgente qu'avec l'augmentation du nombre de prêtres qui célèbrent avec l'authentique missel romain promulgué par saint Pie V, il y a risque que certains d'entre eux, peut-être sans le soupçonner, **ne soient pas valablement ordonnés et consacrent donc invalidement**.

[...]

Pour conclure, nous voudrions rappeler – brièvement et clairement – l'opinion de notre Institut et de notre revue sur ces questions plusieurs fois soulevées et qui font l'objet de cet article : La réforme liturgique voulue par Paul VI après Vatican II, avec une finalité œcuménique, **ne peut venir de l'Église catholique**, et par conséquent de son autorité légitime. De ce fait, **les nouveaux rites du sacrement de l'Ordre ne jouissent pas des garanties propres à tout rite de l'Église catholique : sainteté, licéité, validité.**"

Par ailleurs, les rédacteurs, encore une fois, se font le plaisir de vouloir opposer des prêtres qui sont d'accord entre eux (*excepté certaines distinctions minimales*). Ils donnent pour titre à leur article une **contre-vérité** : "*l'abbé Ricossa s'oppose à l'abbé Cekada en rejetant publiquement sa démonstration théologique de leur invalidité sacramentelle radicale*". **C'est absolument faux**. Il suffit de lire entièrement M. l'abbé Ricossa pour se rendre compte que **les deux prêtres aboutissent à la même conclusion : les nouveaux rites ne viennent pas de l'église catholique et sont invalides**.

De plus, à plusieurs reprises, l'abbé Ricossa fait référence à l'abbé Cekada et lui fait dans sa revue de la publicité :

"2) L'abbé CEKADA a écrit quatre articles à ce sujet: 1- Absolutely Null and Utterly void (2006) [Absolument nulles et complètement invalides] 2- Why the new Bishops are not true bishops ? (2006) [Pourquoi les nouveaux évêques ne sont pas de vrais évêques] 3- Still null and still void (2007) [Toujours nulles et toujours invalides] 4- New Bishops, empty tabernacle [Nouveaux Évêques, tabernacles vides] Sur www.traditionallmass.org/articles."

Dans le *Sodalitium* n° 57, nous pouvons lire la même chose :

"L'Institut *Mater Boni Consilii*, en soutenant que le Siège apostolique est formellement vacant (mais pas matériellement) depuis au moins le 7 décembre 1965, considère que **tous les livres liturgiques promulgués après cette date ne sont pas des livres liturgiques de l'Église catholique** et par conséquent que – depuis lors – la Messe célébrée selon le nouveau rite et les sacrements conférés à ses administrés selon le rite post-conciliaire sont de validité douteuse et donc, vu le "tutorisme" en matière de validité

des sacrements – comme **pratiquement nuls et invalides**. Ceci vaut également pour le **nouveau rite de consécration épiscopale** qui vous intéresse. Unique exception, en principe, à cette règle: les sacrements de baptême et de mariage, puisque, pour le premier, la formule trinitaire et l'emploi de l'eau toute simple suffisent à la validité, et que le second dépend seulement du consentement des époux (quand on n'est pas tenu à la forme canonique du mariage).

Récemment, une campagne a été lancée, via "internet", par une association de "traditionalistes" et "sédévacantistes" français sur le thème de l'invalidité des consécrations épiscopales selon le nouveau rite. Le but de cette campagne: démontrer que l'"Eglise conciliaire" est une fausse église à la traîne de l'église anglicane, car ses évêques n'ont pas été validement consacrés. Cette campagne informatique a aussi pour but d'attaquer "Mgr Sanborn", "Verrua" etc, lesquels auraient tu cette vérité, tandis que Mgr Lefebvre, aux intentions toujours excellentes et de parfaite bonne foi, aurait été trompé à ce propos par ses mauvais conseillers. A qui lance lesdites campagnes, nous voudrions suggérer une plus grande prudence. **Les prêtres américains [NDRL : en particulier l'abbé Cekada] ont traité de ces sujets dès 1981, bien avant que cette association s'aperçoive, c'était avant-hier, de l'invalidité des nouveaux rites. Et "Verrua" a aussi toujours soutenu cette position."**

Alors, force est de constater que nous assistons à une campagne acharnée de Virgo-Maria contre l'Institut *Mater Boni Consilii*, en particulier contre l'abbé Ricossa. **Cette campagne basée sur des contre-vérités et sur des raccourcis, est totalement injustifiée et est scandaleuse.** Tout catholique devrait être choqué par le comportement des rédacteurs de ce site qui veulent éloigner leurs lecteurs des sacrements donnés par les prêtres de l'Institut MBC !

Nous renouvelons ici notre **sympathie et notre soutien aux prêtres de l'Institut MBC** et nous dénonçons le combat mené par Virgo-Maria contre eux, combat qui discrédite la position dite sédévacantiste.

EDIT : [L'abbé Anthony Cekada s'oppose publiquement à la campagne de Virgo-Maria contre l'abbé Ricossa](#)

[Concernant les abbés Ricossa, Le Gal et Méramo : A quoi joue le site Virgo-Maria ?](#)